



# *Municipalité de Saint-Claude*

295, Route de l'Église, Saint-Claude (Qc) J0B 2N0

---

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL**  
**OU**  
**COPIE DE RÉSOLUTION**  
**MUNICIPALITE DE SAINT-CLAUDE**

Le 4 octobre 2021

À la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Claude tenue le 4 octobre 2021 et à laquelle étaient présents ;

**Présences :** M. Hervé Provencher, Maire

Mme Nicole Caron, conseillère district 1  
M. Étienne Hudon-Gagnon, conseiller district 2  
M. Yves Gagnon, conseiller district 3  
M. Marco Scrosati, conseiller district 4  
M. Yvon Therrien, conseiller district 5  
Mme Lucie Coderre, conseillère district 6

Tous formants quorum sous la présidence de Monsieur le Maire.

La directrice générale et la secrétaire-trésorière, France Lavertu, est aussi présente.

Le maire ne vote jamais à moins d'être obligé (égalité de vote).

**CONSTAT DE QUORUM**

Le quorum du conseil ayant été constaté par le maire, la séance est déclarée ouverte.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE - MOT DE BIENVENUE**

Monsieur le maire, Hervé Provencher, souhaite la bienvenue à tous.

**PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

**ORDRE DU JOUR**  
**4 OCTOBRE 2021**

1. **Assermentation du conseil**
2. Ordre du jour
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal
5. Dérogation mineure, 62, chemin Hamel
6. Période de questions
7. Incendie
  - a) Entente intermunicipale incendie et sauvetage avec la Régie de la région de Windsor
  - b) Congrès incendie
  - c) Achat coude tuyau de succion pour citerne
  - d) Achat de pneus – unité d'urgence
  - e) Nomination d'officiers
  - f) Nomination nouveaux pompiers
  - g) Formation pour pompier en 2022
8. Voirie
  - a) Remplaçants période hivernale
  - b) Demande TECQ : 3er version
  - c) MTQ : demande de disposition lot 5 816 964

- d) Achat arrêt lumineux et panneau solaire
  - e) Groupe Filgo : location d'équipement, réservoir d'urée
  - f) Réparation camion Inter, ECM ordinateur
9. Loisirs
- a) Décoration Noël – village
10. Vérification comptable
11. Dépôt rapport budgétaire
12. Période de questions
13. Comptes
14. Correspondance
15. Varia
- a) Plan triennal Centre de services scolaires des Sommets

### **ASSERMENTATION DU CONSEIL**

Le maire, Hervé Provencher, invite les membres du conseil à signer le livre de délibération pour enregistrer leur assermentation pour leur mandat à la suite de l'élection générale du 7 novembre 2021. Tous les membres ont été élus sans opposition.

### **2021-10-01 - ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Yves Gagnon, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu que l'ordre du jour présenté soit accepté.

**ADOPTION : 6 POUR**

### **2021-10-02 PROCÈS-VERBAUX**

**CONSIDÉRANT QUE** tout un chacun des membres du conseil a déclaré avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du mois précédent;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Marco Scrosati appuyé par la conseillère Lucie Coderre, et résolu que le procès-verbal du 7 septembre 2021 soit adopté tel que déposé.

**ADOPTION : 6 POUR**

### **2021-10-03 DÉROGATION MINEURE, 62 CHEMIN HAMEL**

**CONSIDÉRANT QUE** le bâtiment original a été construit en 1978 et que celui-ci a été rénové et agrandi en hauteur en 2002 (R66-2002) ;

**CONSIDÉRANT QUE** le propriétaire désire transformer la véranda 3 saisons en 4 saisons ;

**CONSIDÉRANT QUE** le bâtiment est dans la zone VR-2 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le 15 juin 2021 l'arpenteur géomètre Philippe Marin a effectué un plan d'implantation selon la minute 1874 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la marge de recul avant (cours inversées) est de 14.8m au lieu de 15m ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'acceptation de la demande n'a pas pour effet de créer un précédent ;

**CONSIDÉRANT QUE** le CCU propose et recommande que la demande soit acceptée ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Yvon Therrien appuyé par la conseillère Nicole Caron et résolu d'accepter la demande de dérogation mineure au 62, chemin Hamel, Monsieur Yves Turmel.

**QUE** la demande de permis doit être accompagnée d'un rapport d'ingénieur pour l'implantation des pieux.

**ADOPTION : 6 POUR**

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question

## **INCENDIE**

### **2021-10-04 ENTENTE INTERMUNICIPALE EN MATIÈRE INCENDIE ET SAUVETAGE AVEC LA RÉGIE DE LA RÉGION DE WINDSOR**

**CONSIDÉRANT QUE** le schéma de couverture de risques en sécurité incendie prévoit que l'entraide automatique est nécessaire afin de répondre aux exigences des orientations ministérielles;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service de sécurité incendie de Saint-Claude peut se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivantes du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., chapitre C-27.1) ainsi que de la *Loi sur la sécurité incendie* (L.R.Q., chapitre s-3,4) pour conclure une entente relative à la fourniture de service incendie ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par le conseiller Yves Gagnon et résolu

D'autoriser le Maire, Hervé Provencher, et la directrice générale, secrétaire-trésorière, France Lavertu à signer la nouvelle entente relative à l'établissement d'une assistance mutuelle pour le combat des incendies et de sauvetage pour le service de Saint-Claude avec le Service de sécurité incendie de la Régie intermunicipale incendie de la région de Windsor.

**ADOPTION : 6 POUR**

### **2021-10-05 CONGRÈS POUR DIRECTEUR INCENDIE ET CAPITAINÉ**

**CONSIDÉRANT QUE** les congrès de l'association des chefs en sécurité incendie, a lieu au mois d'octobre prochain;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Yvon Therrien, appuyé par la conseillère Nicole Caron et résolu que le directeur incendie, Jean Labrecque et le capitaine, Martin Lépine soient autorisés à assister au congrès incendie.

**QUE** la municipalité s'engage à défrayer tous les coûts reliés à ce congrès (inscription, hébergements, repas, déplacement) jusqu'à un maximum de 2 000\$ sur présentation de pièces justificatives pour les officiers.

**ADOPTION : 6 POUR**

### **2021-10-06 ACHAT DEQUIPEMENT - COUDE TUYAU DE SUCCION**

**CONSIDÉRANT QU'**il a lieu d'acquérir différents équipements afin d'améliorer le service incendies ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par le conseiller Yves Gagnon et résolu d'acheter un coude/tuyau de succion pour la citerne au coût de +/- 1 500\$.

**ADOPTION : 6 POUR**

### **2021-10-07 ACHAT DE PNEUS - UNITÉ D'URGENCE**

**CONSIDÉRANT QUE** le camion unité d'urgence nécessite quatre pneus d'hiver neufs ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Yvon Therrien, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu d'acheter quatre pneus d'hiver coût de +/- 4 000\$.

**ADOPTION : 6 POUR**

#### **2021-10-08 NOMINATION D'OFFICIERS**

**CONSIDÉRANT QU'AFIN** de répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire, il a lieu de nommer des officiers pour le service des incendies ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Nicole Caron, appuyé par le conseiller Yves Gagnon et résolu d'accepter la nomination des officiers suivants

Martin Lépine	capitaine
Jonathan Martel-Robidoux	capitaine
Serge Boulanger	officier lieutenant
Yannick Scrosati	fonction supérieure

**ADOPTION : 6 POUR**

#### **2021-10-09 NOUVELLES CANDIDATURES- POMPIER VOLONTAIRE**

**CONSIDÉRANT QUE** le département incendie a reçu les candidatures Mélanie Betty et Jean-François Rousseau pour le poste de pompier volontaire ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Yvon Therrien, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu que ces nouvelles personnes soient acceptées comme pompier volontaire pour la brigade d'incendie pour une période de probation d'une durée de 6 mois aux conditions énumérées ;

**QUE** le poste de pompier volontaire est assujéti aux conditions suivantes ;

- avoir au moins 18 ans ;
- être jugé physiquement apte à devenir membre du service de sécurité incendie, en fournissant une évaluation médicale signée par un médecin ;
- remplir les conditions d'éligibilité prévues à l'article 269 du Code municipal du Québec ;
- résider ou travailler sur le territoire de la Municipalité de Saint-Claude ou à proximité ;
- détenir et maintenir valide un permis de conduire permettant la conduite des véhicules d'intervention du service (classe 4A).

**QUE** le candidat soit assermenté par la directrice générale pour entrer en fonction.

**QUE** l'entente de travail 2019-2023 est en vigueur pour les conditions de travail.

**ADOPTION : 6 POUR**

#### **2021-10-10 BESOINS DE FORMATION POMPIERS - PROGRAMME DE FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES**

**CONSIDÉRANT QUE** le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale ;

**CONSIDÉRANT QUE** ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence ;

**CONSIDÉRANT QU'**en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel ;

**CONSIDÉRANT QUE** ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence ;

**CONSIDÉRANT QUE** ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux ;

**CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Claude désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme ;**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC du Val Saint-François en conformité avec l'article 6 du Programme.

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par le conseiller Étienne Hudon-Gagnon et résolu de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires au ministère de la Sécurité publique.

**QUE les besoins et les prévisions 2022 sont :**

- 2 personnes en formation pompier 1
- 2 personnes en formation officier non urbain
- 2 personnes pour autopompe
- 1 personne en formation désincarcération
- 18 personnes en formation spécifique flash

**ADOPTION : 6 POUR**

#### **VOIRIE**

#### **2021-10-11 ENGAGEMENT D'UN OPÉRATEUR**

**CONSIDÉRANT QUE pour** la période de déneigement, il peut s'avérer nécessaire, compte tenu des conditions climatiques, de se doter d'une personne additionnelle de journalier opérateur remplaçant ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Yves Gagnon, appuyé par la conseillère Lucie Coderre et résolu de nommer la personne suivante au poste de journalier opérateur remplaçant, et ce comme **employé contractuel** (à son compte);

<b>Nom</b>	<b>Taux horaire</b>	<b>Année</b>
<b>Dany Maurice</b>	28\$	2021
	29\$	2022

**Que** monsieur Maurice déposera une facturation mensuelle (à son nom ou au nom de sa compagnie).

**ADOPTION : 6 POUR**

#### **2021-10-12 PROGRAMMATION VERSION NO 3 DEMANDE DE SUBVENTION TECQ 2019-2023**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été

confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation. Lettre reçue en juillet 2019 pour une subvention de 902 093\$ et un montant additionnel de 207 328\$ en juillet 2021 pour une enveloppe totale de 1 109 421\$ ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Lucie Coderre, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu que :

La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023 ;

La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la **programmation des travaux version no 3** ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans la lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme ;

La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

La municipalité atteste par la présente résolution que **la programmation de travaux version no 3** ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

- Priorité 1 Mise à niveau station d'épuration (Télémétrie)
- Priorité 4 Voirie (Travaux de structure et pavage de certains secteurs routiers)

**ADOPTION : 6 POUR**

**2021-10-13 MTQ : DISPOSITION DE PROPRIÉTÉ IMMOBILIÈRE LOT 5 816 964**

**CONSIDÉRANT** QU'après certaines vérifications, à la suite de la rénovation cadastrale (nov. 2018), le MTQ a une parcelle de terrain entre les chemins municipaux, intersection Rang 7 et Grande-Ligne, lot 5 816 964.

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal aimerait des correctifs de rénovation cadastrale pour que ce lot soit acquis par la municipalité de Saint-Claude en vertu de l'article 11.5.1 de la loi sur la Voirie. Une entente de consentement, correctif de la rénovation cadastrale.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Yvon Therrien, appuyé par la conseillère Nicole Caron et résolu que

La municipalité de Saint-Claude désire obtenir le lot 5 816 964, contigu au Rang 7 et Grande-Ligne ;

La directrice générale, France Lavertu, est autorisée à signer le formulaire de demande de disposition guichet unique F-050 afin d'ouverture le dossier, l'analyser et le traiter.

**ADOPTION : 6 POUR**

**ACHAT ARRET LUMINEUX – INTERSECTION CHEMIN SAINT-PIERRE ET RANG 8**

Cet item est reporté.

**2021-10-14 CONTRAT DE LOCATION D'ÉQUIPEMENT – CHAUFFAGE P. GOSSELIN**

**CONSIDÉRANT QU'**il a lieu de louer un réservoir pour l'urée en vrac pour améliorer le fonctionnement du service de voirie;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Yvon Therrien, appuyé par le conseiller Yves Gagnon et résolu que

La directrice générale, France Lavertu, est autorisée à signer le formulaire du contrat de location d'équipement avec Chauffage P. Gosselin pour l'équipement et accessoire de produits pétroliers, lequel sera situé à l'adresse 568, rue Gérard à Saint-Claude.

TOTE URÉE AVEC POMPE
CT1250OUR + PU30115KSSMKIT

**ADOPTION : 6 POUR**

**2021-10-15 CAMION INTER 2009 : RÉPARATIONS ECM ORDINATEUR**

**CONSIDÉRANT QUE** le camion Inter 2009 a un bris mécanique du ECM ordinateur;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par le conseiller Étienne Hudon-Gagnon et résolu d'autoriser les réparations requises au coût de +/- 5 000\$.

**ADOPTION : 6 POUR**

**LOISIRS ET CULTURE**

**2021-10-16 DÉCORATION DE NOËL**

**CONSIDÉRANT QU'**afin d'optimiser les paniers suspendus et de les utiliser afin de décorer pour les fêtes ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par la conseillère Lucie Coderre et résolu de proposer au Groupe Entraide d'accomplir ces arrangements avec un budget de **700\$** pour les décorations de Noël.

**ADOPTION : 6 POUR**

**2021-10-17 OFFRE DE SERVICES VÉRIFICATEUR COMPTABLES**

**CONSIDÉRANT QUE** la firme Deloitte (maintenant MNP SENCRL) effectue le travail de vérification comptable depuis plusieurs années et que le service est satisfaisant ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Yves Gagnon, appuyé par la conseillère Nicole Caron et résolu que

**QUE** la firme comptable MNP SENCRL est mandatée de produire les états financiers de la municipalité.

<b>Fin d'exercice</b>	<b>HONORAIRES</b>
<b>31 décembre 2021</b>	17 850\$ plus taxes
<b>31 décembre 2022</b>	18 750\$ plus taxes

Les honoraires pour la reddition de comptes pour le programme TECQ 2019- 2023 sont de 3 500\$.

**QUE** les états financiers doivent être présentés à une séance ordinaire.

**ADODTION : 6 POUR**

#### **DÉPÔT RAPPORT BUDGÉTAIRE (01-01-2021 AU 30-09-2021)**

La directrice générale dépose un rapport budgétaire (état comparatif) à tous les membres du conseil municipal au 30 septembre 2021.

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Q. Monsieur Gilles Maurice demande quand la reprise des soirées de danse du Groupe Entraide.

Monsieur le maire l'informe qu'il n'a pas de date de fixer. La capacité de la salle est encore à 25 personnes pour les normes COVID-19.

#### **2021-10-18 LES COMPTES**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont pris connaissance de la liste complète des comptes et des paies et qu'ils approuvent ces dépenses ainsi que ceux déjà autorisés et payés par le règlement numéro 2018-314 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et la délégation d'autorisation de dépenses ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par le conseiller Yves Gagnon et résolu que les comptes soient payés et acceptés ainsi que ceux déjà payés du numéro d'écriture d'achat 202100802 à 202100906 pour un montant total de 827 540,60\$.

Les paies du mois de septembre 2021 pour un total 29 271,77\$.

**ADOPTION : 6 POUR**

#### **CORRESPONDANCE**

Le dépôt du registre de la correspondance reçue au bureau municipal pour le mois de septembre 2021.

#### **VARIA**

#### **2021-10-19 CENTRE DE SERVICES SCOLAIRES DES SOMMETS: DOSSIERS DE CONSULTATION – PLAN TRIENNAL**

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre de l'établissement du plan triennal de répartition et de destination des immeubles, le centre est actuellement en processus de consultation ;

**CONSIDÉRANT QUE** la direction a accepté, lors de la séance du 28 septembre dernier, le dépôt pour consultation des documents, soit: le plan triennal de répartition et de destination des immeubles et le dossier A – Maintien des écoles de cinquante (50) élèves et moins ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Claude fait partie des instances consultées par la Commission scolaire à l'égard de ces dossiers ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Yves Gagnon, appuyé par la conseillère Nicole Caron et résolu

**QUE** la municipalité de Saint-Claude soit **en accord** avec le dossier A – Maintien des écoles de cinquante (50) élèves et moins et accepte le plan triennal des répartitions et destination des immeubles.

**ADOPTION : 6 POUR**

**LEVÉE DE LA SÉANCE :** est donné par le conseiller Marco Scrosati.

**HEURES :** 20 heures et 39 minutes.

*« Je soussigné, Hervé Provencher, maire, confirme que j'ai lu chaque résolution et atteste que la signature du présent présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».*

.....  
**Hervé Provencher**  
**Maire**

.....  
**France Lavertu**  
**Directrice générale**  
**secrétaire-trésorière**